PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 617 publiée le 23 octobre 2017

ANGOULÊME : LE LOURD HÉRITAGE DES ANNÉES DAGENS

De 1993 à 2015, le diocèse d'Angoulême a été sous la houlette de Mgr Claude Dagens. Normalien, membre de l'Académie française, Mgr Dagens a toujours été plus occupé et préoccupé des affaires parisiennes, politiques et internationales - sa dernière sortie « remarquable » ayant consisté à soutenir l'intervention étrangère en Syrie en 2013 et à diffamer le patriarche melkite Gregorios III (lire ici la réponse du patriarche) - que d'un diocèse que ce Bordelais de naissance jugeait trop modeste pour lui.

Nous avons à de nombreuses reprises décrit, documenté et commenté l'hostilité constamment manifestée par Mgr Dagens envers les prêtres et les fidèles de son diocèse désireux, à partir de 2007, de profiter des bienfaits du motu proprio Summorum Pontificum. Pour faire simple, Mgr Dagens avait choisi de confier l'application du motu proprio à un prêtre retraité en la limitant à une célébration mensuelle dans un lieu excentré, misant sur la mort lente de l'initiative qui, effectivement, s'éteignit avec le célébrant. Las pour lui, étouffée à Angoulême, la demande était réapparue à Cognac, suscitant l'intérêt de la presse locale en même temps que la colère de l'évêque. « On a peur de ceux que l'on ne connaît pas, ou sur lesquels on jette des étiquettes négatives », écrivait Mgr Dagens en 2015 dans sa dernière lettre pastorale, plaidant pour une attitude de « rencontre et de réconciliation » envers les musulmans. Dommage que cette ligne de conduite n'ait pas été la sienne envers les catholiques de Charente aspirant simplement à goûter aux richesses liturgiques de l'Église telles qu'elles existèrent durant plus d'un millénaire...

I - LA FORME EXTRAORDINAIRE OBLITÉRÉE ? PAS TOUT À FAIT...

Aujourd'hui, comme nous l'avons salué dans notre lettre 594 du 15 mai 2017 intitulée « Joie pascale à Angoulême : la paix liturgique en marche », la forme extraordinaire a enfin trouvé droit de cité au cœur du diocèse. Certes, la célébration n'y est que mensuelle mais bien établie puisque le célébrant est un prêtre diocésain bienveillant, que l'horaire (10 heures) est familial, que le lieu de culte (le sanctuaire ND d'Obezine) est bien connu et bien aimé des Angoumoisins, et que le site du diocèse lui donne une juste publicité. Aussi quand nous avons lu sur *Riposte catholique*, fin septembre, que la forme extraordinaire était « oblitérée » à Angoulême, nous avons été plutôt surpris et inquiets.

Nos confrères constataient « que l'abbé Jean-Baptiste Texier [n'était] pas mentionné comme célébrant de la forme extraordinaire à Notre-Dame d'Obezine » et se demandaient légitimement si cela n'annonçait pas « la disparition de cette célébration dans le diocèse ». En fait, **la version actuellement en ligne sur le site du diocèse de l'annuaire attribue bien à l'abbé Texier cette responsabilité**. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter pour la célébration mensuelle à ND d'Obezine, qui se structure peu à peu, à mesure que les habitudes se prennent et que la communauté se forme.

Image: rs20171023170319_angou2.JPG

Toutefois, et c'est là où l'héritage des années Dagens semble peser, il est vrai que le diocèse se montre réticent à considérer les fidèles et le célébrant de la forme extraordinaire pour ce qu'ils sont : une communauté. Une communauté à part entière du peuple de Dieu local et qui mériterait d'être traitée comme telle, donc clairement identifiée dans l'annuaire diocésain, par exemple à la rubrique des mouvements de spiritualité.

II - UNE MARGINALISATION EN COURS ?

Après avoir consulté nos correspondants sur place, nous pouvons relater que :
- Mgr Gosselin a récemment (le 5 octobre) dit à un fidèle qu'il n'était pas question de faire appel à un prêtre extérieur au diocèse pour augmenter le rythme des célébrations qui restera donc mensuel,
- qu'en dehors d'un chapelet le mercredi, le sanctuaire d'Obezine n'est pas accessible aux fidèles,

- que l'organisation d'une veillée de prière scoute a été jugée inopportune.

En fait, **les fidèles qui, il y a 6 mois, étaient profondément reconnaissants à Mgr Gosselin pour son ouverture et confiants dans l'avenir, commencent à se sentir marginalisés, ce qui n'est jamais bon signe**. La messe ne leur suffit pas. Pas simplement le fait de n'avoir qu'une messe mensuelle. Mais celui de ne pas avoir d'autre occasion de se retrouver, de prier, de partager, d'approfondir leur foi autour de celui qui est, par décision épiscopale, leur chapelain.

À ce sujet, et sans que la question de la forme extraordinaire soit centrale, **il est intéressant d'écouter l'abbé Texier, qui souhaite rendre au sanctuaire marial d'Obezine une partie de sa vitalité d'antan, expliquer comment et pourquoi il convient selon lui de refaire une place à la piété populaire**. « Dans un récent entretien accordé à *La Croix* par le cardinal Vingt-Trois (4 octobre 2017, NDLR), j'ai été frappé par l'une de ses réflexions constatant la rupture de l'Église avec le christianisme populaire qui autrefois soudait les Français. Or, Obezine est tout indiqué pour renouer avec ce christianisme populaire. Les gens cherchent des prêtres, des lieux de prière, des dévotions simples et se heurtent à des portes fermées dans les deux sens du mot : celles des églises et celles de l'accès à la foi. Le désir de prière et la foi simple des gens n'intéressent personne alors que l'on parle sans cesse d'ouverture à tous les courants d'idées les plus saugrenus. »

III – LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) **Évidemment, le bilan des années Dagens ne peut se faire en oubliant le contexte général de crise de l'Église de France. Toutefois, avec seulement 25 prêtres réellement en activité aujourd'hui (ce que Mgr Dagens considérait comme une « chance » pour revoir le mode de fonctionnement de l'Église), le diocèse d'Angoulême est incontestablement un diocèse à l'agonie (*).** Un bref inventaire des lieux de culte fermés totalement ou partiellement depuis 25 ans dans la seule ville d'Angoulême l'illustre bien :
- église Saint-Ausone, lieu d'implantation de la première chrétienté en Charente : fermée, plus de culte depuis au moins 5 ans ;
- église Saint-André fermée depuis 6 mois pour travaux ;
- église Saint-Jacques de l'Houmeau : culte épisodique le dimanche en attendant la réouverture de Saint-André ;
- sanctuaire marial Notre-Dame d'Obezine : n'ouvre qu'un dimanche par mois pour la forme extraordinaire, le mercredi après-midi le temps d'un chapelet, et pour les fêtes de la Vierge ;
- église Sainte-Bernadette : messe irrégulière le dimanche ou le samedi ;
- église Saint-Pierre-Aumaître : messe épisodique le dimanche ;
- chapelle de l'Hôtel Dieu (ancienne église des Cordeliers où se trouvent le tombeau de la Mère Elie Guillebaud, fondatrice des Sœurs de Ste Marthe d'Angoulême) : désaffectée depuis 5 ans au moins ;
- chapelle du Lycée public de Beaulieu : désaffectée ;
- église Saint-Cybard : messe irrégulière le dimanche.

Ont disparu pour cause d'opération immobilière ou autre : la chapelle des Sœurs de la Sainte-Famille et de l'Espérance, rue du Minage ; la chapelle des Sœurs de Sainte-Marthe, rue François 1er ; la chapelle de l'école Saint-Joseph, rue Froide ; la chapelle de l'école Saint-André (actuellement école primaire Saint-Paul). Sans oublier la chapelle de l'ancien Grand Séminaire d'Angoulême. Dans le cadre de la transformation du séminaire en Maison diocésaine, elle est devenue pour partie salle synodale et, pour une autre, un débarras... L'image est éloquente, non ?

2) Depuis le début d'année, **au bout de dix ans de vexations, l'« expérience de la tradition » a pu enfin commencer à Angoulême. Dans le cadre diocésain s'entend puisque nous n'oublions pas que, grâce à la Fraternité de la Transfiguration du Père Lecareux, la chapelle Saint-Aptone offre chaque dimanche deux messes selon le missel tridentin, qui ne désemplissent pas**. En à peine dix messes, cette expérience de la tradition à Notre-Dame d'Obezine a commencé à porter ses fruits. Dimanche 15 octobre 2017, la messe y a été suivie par près de 75 adultes (dont de nombreux jeunes couples), servie par 3 enfants de chœur et accompagnée musicalement avec orgue et instruments.
S'il existe un noyau stable de fidèles, une partie de l'assistance se renouvelle à chaque célébration, nouvelle preuve que la mesure de l'intérêt pour la forme extraordinaire ne peut pas être limitée aux seules familles étiquetées « traditionalistes », comme nous l'avons souligné dans notre lettre 615. À défaut de l'encourager, ce qui serait pourtant souhaitable, le bon sens voudrait donc, a minima, que les autorités diocésaines laissent s'épanouir sans entraves ce catholicisme encore bien vivant.

3) Depuis septembre, **le diocèse a lancé « une grande consultation des communautés chrétiennes »** voulue « pour ouvrir ensemble les horizons de notre Église » dont les résultats nourriront une assemblée dicésaine prévue le 5 mai 2018. Les fidèles sont invités « à y répondre à plusieurs ou individuellement ». Comme il est bien connu que les premiers à répondre à ce genre d'études sont les groupes organisés dans l'Église, donc les conseils paroissiaux, les associations diocésaines et les employés diocésains, **nous ne pouvons qu'encourager les fidèles d'Angoulême, ceux de Cognac, et plus largement, tous ceux du diocèse, à profiter de cet instrument pour témoigner de leur existence et de leurs aspirations**.

(*) Le mot n'est pas trop fort. Le communiqué publié ce 22 octobre 2017 par le vicaire général au sujet de l'avenir des paroisses du Sacré-Cœur et Sainte-Bernadette l'illustre hélas tristement.